

## Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 22 juin 2021

Affaire suivie par :  
Laetitia Giraud  
Tél : 04 74 45 58 86  
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

L'inspectrice d'académie  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

10, rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

à

Mesdames et Messieurs  
les Professeurs des écoles stagiaires  
au 1<sup>er</sup> septembre 2021

(lauréats du concours 2021)

Madame, Monsieur,

Vous serez nommé(e) au 1<sup>er</sup> septembre 2021 en qualité de Fonctionnaire Stagiaire Etudiant dans le département de l'Ain.

Vous recevrez un courriel sur votre messagerie personnelle vous indiquant votre rang de classement départemental dès le 25 juin 2021.

Les affectations seront prononcées après la tenue d'un groupe de travail prévu le 6 juillet 2021. Elles seront examinées au vu de la fiche de vœux que vous aurez à renseigner. Vous recevrez dès le lendemain votre affectation sur votre messagerie personnelle.

Toutes les informations et les documents seront disponibles sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain à partir du 25 juin 2021.

<https://www.ac-lyon.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-de-l-ain-121451>

Rubriques : vie professionnelle / professionnels de l'éducation / professeurs des écoles stagiaires

Vous trouverez :

- la note explicative des modalités d'affectation
- la fiche de vœux
- la liste des postes (berceaux PES)
- le dossier administratif
- les éléments d'information sur la paye
- l'indemnité forfaitaire de formation
- la note de renoncement au concours CRPE 2021
- les aides à l'installation des personnels - les aides financières – les logements sociaux réservés aux fonctionnaires – se loger dans le Pays de Gex
- une information de l'INSPÉ
- l'affiliation à la sécurité sociale MGEN

Par ailleurs, il vous est vivement recommandé de consulter régulièrement le site internet de la DSDEN de l'Ain pour être informé(e) de toutes les actualités.

Il est important de retourner votre fiche de vœux pour le **1<sup>er</sup> juillet 2021**, par courriel uniquement à l'adresse suivante : [ce.ia01-diper@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-diper@ac-lyon.fr)

Un accusé de réception vous sera envoyé. En l'absence de réception de cette fiche de vœux dans le délai imparti, vous serez affecté(e) en fonction des postes restés vacants.

Votre parcours (M2-DU) sera pris en compte pour votre affectation. Un courriel de l'INSPE vous sera adressé. Celui-ci vous permettra de vous positionner avec un retour demandé pour le 29 juin 2021.

Vous voudrez bien transmettre votre dossier administratif et financier pour le 16 juillet 2021.

Pour toutes questions relatives au dossier administratif et financier, il convient de contacter votre service gestionnaire. Selon votre nom patronymique, veuillez trouver le contact de votre gestionnaire individuel :

De A à DUP : 04.26.16.20.98 - Madame Briset

De DUR à GAR et de ROJ à Z : 04.26.16.20.93 – Madame Dumont

De GAS à ROI : 04.26.16.20.97 – Madame Altieri

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir vous rendre disponible (dans la mesure du possible) à compter du 25 août 2021, et ce jusqu'à la rentrée des élèves le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Plusieurs réunions et temps d'échanges seront organisés. Vous serez informé(e) par l'intermédiaire de votre messagerie personnelle. Il convient de la consulter très régulièrement.

Une **réunion institutionnelle d'accueil est prévue le mercredi 25 août 2021**. Le lieu et l'horaire vous seront précisés par courriel.

Je vous remercie de votre attention.



Marilyne Rémer